

Bordeaux : ces sites qu'il faut dépolluer

A LA UNE / ENVIRONNEMENT / Publié le 16/10/2012 à 0h00 par **Michel Montell**.

S'ABONNER À PARTIR DE 1€



COMMENTAIRES SUSPENDUS



▲ Depuis mai, tous les mois, les techniciens d'Aquitanis, de Tereo, de Séché et de l'Ademe font le point sur l'avancement de la bio-dépollution des tas de terre. ©PHOTO CLAUDE PETIT



Depuis 2011, l'Ademe aide plusieurs projets de logements dont les terrains contiennent hydrocarbures ou métaux

Le terrain de la ZAC du Pont rouge à Cenon vient d'être retenu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour bénéficier des aides à la dépollution accordées par l'agence. Un site de Périgueux est le second projet aquitain subventionné en 2012 parmi les vingt-cinq retenus au niveau national sur 70 dossiers déposés. Le terrain de Cenon, où Aquitanis veut édifier trois îlots de logements, a son sol pollué par des hydrocarbures.

On les appelle des « friches urbaines ». Ce sont des terrains situés en ville et qui, autrefois, accueillait une activité économique. Promis – densification de l’habitat oblige – à une réhabilitation, à la construction de logements, de bureaux ou d’équipements publics, ils doivent être dépollués. Des dizaines de milliers d’hectares sont concernées en France.

Cornubia, exemple extrême

Cette dépollution coûte cher. Dans certains cas, elle peut être supérieure à la valeur du terrain lui-même. L’ancienne usine de La Cornubia, à Bordeaux-Bastide, fabriquait de la bouillie bordelaise. Aujourd’hui fermé suite à la liquidation de la société, le site de 2,5 hectares se retrouve en situation de « responsable défaillant ». L’État « a pris ses responsabilités » et plus de 600 000 euros ont été mis dans le nettoyage des bâtiments, l’enlèvement de l’amiante, du bois imprégné de sulfate de cuivre, des ferrailles... Quant au sol lui-même, sa dépollution future est estimée à 5 millions d’euros.

La majorité des ex-friches ont toutefois un propriétaire. À Floirac, par exemple, Aquitanis aménage et construit des logements sur un terrain de 5 hectares. Sur cette zone d’anciens marais, des remblais ont été apportés dans les années 70, mais ceux-ci étaient pollués aux hydrocarbures.

Autrefois, un chantier naval

Ces mêmes substances se retrouvent le sol de la ZAC du Pont rouge à Cenon. Aux bassins à flot de Bordeaux, où Bouygues immobilier doit édifier sept bâtiments, le sol contient des résidus d'hydrocarbures mais aussi de métaux lourds. Dans le passé, le lieu hébergeait un chantier naval, puis il avait servi au stockage de poteaux électriques. Coût de la dépollution : près de 700 000 euros à Floirac, 315 000 euros aux bassins à flot. Il est arrivé que certains dossiers dépassent les 2 millions d'euros.

La dépollution est obligatoire. Le ministère du Développement durable a détaillé en 2007 les modalités de cette opération. Il s'agit notamment de rendre le lieu compatible avec son usage futur et notamment appréhender les risques pour les habitants et pour la nappe phréatique. Et de trouver toute solution innovante de réhabilitation. Depuis 2011, l'Ademe accorde des aides.

Le maître d'ouvrage doit présenter un plan de gestion détaillé. « Notre aide contribue à la dépollution, prend en compte les solutions innovantes, mais elle doit aussi avoir un effet de levier pour que le projet final se fasse et conserve une viabilité économique », explique Raphaël Chanelière à l'Ademe-Aquitaine.

Peser coûts et avantages

Le plan de gestion contient l'historique du site, des études techniques sur l'état du terrain (carottages, piézométrie...), des bilans coût-avantage selon la solution de dépollution retenue. Cette phase dure deux ou trois mois.

Ensuite, la méthode classique consiste à expédier la terre polluée à des centres de traitement agréés. Pour éviter des allers-retours de camions, Aquitanis a retenu la solution du traitement biologique sur place (lire ci-dessous) pour ses projets de Floirac et de Cenon. Aux bassins à flot, Bouygues a opté pour un confinement (dans des bâches) des sols pollués.

À Floirac, l'Ademe finance la dépollution à hauteur de 45 %, aux bassins à flot pour 50 %, le maximum possible. Une moindre circulation de camions pour l'un, la création de logements BBC et d'un espace vert pour l'autre, ont pesé dans la décision de soutenir ces deux projets.